



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 20 MARS 2015 À 09 H 30**  
(Convocation du 13 mars 2015)

Aujourd’hui Vendredi Vingt Mars Deux Mil Quinze à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier

M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAYNAL Franck

**EXCUSES :**

M. HERITIE Michel, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme DELAUNAY Michèle, Mme JARDINE Martine, M. LE ROUX Bernard

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.*

L'ensemble des documents relatifs à l'affaire n°63 - Délégation du service public de fourniture de chaleur et de froid du quartier Saint-Jean Belcier – Approbation du choix du déléguataire et du contrat de délégation – a été transmis le 27 février 2015 conformément aux dispositions de l'article L1411-7 du CGCT.

**M. le Président Alain JUPPÉ** ouvre la séance à 9 h 34.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mes chers collègues, si vous voulez bien vous installer. Nous allons commencer notre séance en partant du plus facile, c'est-à-dire l'adoption du procès-verbal de la séance du 23 janvier. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a point. Il est adopté.

#### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2015 - ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2015 est adopté sans observation.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais naturellement vous faire le point de la situation sociale dans Bordeaux Métropole et nos communes. Hier matin s'est tenu - ou devait se tenir, pardon – un comité technique (CT), le deuxième, après l'échec du premier. Ce deuxième comité technique n'exigeait donc pas de quorum. Il était important, puisque, avant de pouvoir délibérer en Conseil sur le schéma de mutualisation, au regard des textes, il était nécessaire d'avoir l'avis du CT. Même un avis négatif, puisqu'il s'agit d'un avis, comme son nom l'indique. À la demande des organisations syndicales, le CT ne s'est pas tenu et la conséquence est que je retire aujourd'hui la délibération qui portait sur le schéma de mutualisation.

Ce contretemps est fâcheux ! Il est fâcheux, parce qu'il risque de décaler tout le processus que nous avions mis en marche. Il va falloir tenir une nouvelle série de comités techniques. Je vais donc en convoquer un nouveau dans les dix jours. S'il est infructueux, il faudra en tenir un deuxième et la question est de savoir à quel moment nous pourrons délibérer en Conseil de Métropole. Une séance est prévue le 10 avril. Nous ne serons évidemment pas prêts pour cette date. Donc, j'envisage de réunir un Conseil exceptionnel le lundi 27 avril, pour délibérer sur le schéma de mutualisation.

Pour la suite, les inconvénients ne sont pas mineurs. Nous avions prévu d'adresser une lettre de préaffectation aux agents qui doivent être transférés des communes à la Métropole, de façon que tous reçoivent une proposition avant le 30 juin. Si nous ne pouvons pas délibérer avant fin avril, les délais deviennent extrêmement tendus,

puisque la préaffectation arrivera juste avant les vacances et que les mois de juillet et d'août ne seront pas très propices à la négociation, à la discussion avec nos agents. Et donc, nous risquons de décaler tout le processus de plusieurs mois.

Hier, en Bureau, nous en avons délibéré. Il est apparu très clairement que tous les maires volontaires, notamment pour le cycle 1 regrettaien cette situation, dans la mesure où leurs agents demandent à savoir où ils travailleront après transfert à la Métropole. Donc, cela crée un climat d'incertitude et de démobilisation qui est défavorable pour le fonctionnement de nos services métropolitains et le fonctionnement de nos services communaux.

Donc, nous allons essayer de faire en sorte de réduire le plus possible de décalage dans la mise en œuvre de la mutualisation. Puisque je vous rappelle qu'après la préaffectation au 30 juin, il fallait encore six mois avant que le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2016, le transfert puisse être effectif, physiquement notamment.

Deuxième élément, un mouvement de grève a donc été déclenché, avec une série de revendications. J'ai répondu hier aux organisations syndicales sur le texte qui m'avait été adressé.

Le premier point important que je tiens à souligner, c'est qu'il n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Cela fait des mois et des mois qu'un travail d'information et de concertation est en cours, sous le pilotage du comité présidé par le Vice-président chargé de la métropolisation, Alain ANZIANI et avec la participation d'un grand nombre d'élus et de l'administration. Les organisations syndicales ont été rencontrées tous les mois depuis le début du projet. Les cadres de la ville de Bordeaux et de l'ex-La Cub ont été informés collectivement, lors d'une grande séance, le 16 octobre, et régulièrement depuis par des lettres d'information. Des groupes de travail associant les agents de la ville de Bordeaux, de l'ensemble des communes et de la Métropole se sont tenus depuis juillet 2014 sur le thème de la mutualisation. Donc, il y a eu concertation et nous sommes évidemment tout à fait prêts à la poursuivre.

Sur les autres indications de cette lettre des organisations syndicales du 12 mars, il y a une liste de demandes qui sont présentées. Sur la plupart de ces demandes, ou bien il y a déjà eu réponse favorable, ou bien il y a possibilité de discussions. J'en prends quelques exemples : on nous demande la transparence et le respect des agents dans le processus de mobilité, en prenant en compte particulièrement le parcours professionnel et les qualifications, cela va de soi ! La non-régression des postes, c'est-à-dire le fait que chaque agent puisse se voir proposer une affectation avec un périmètre de responsabilités et un intérêt de poste équivalent à ce qu'il avait avant : c'est le principe que nous avons posé ; le maintien des règles actuelles du complément de salaire en cas de congé pour maladie : ce régime à la Métropole est particulièrement avantageux, mais nous n'avons jamais envisagé de le remettre en cause ; la garantie d'un niveau de prestations servies par le comité des œuvres sociales au minimum équivalent à celui dont bénéficient actuellement les agents de Bordeaux Métropole : nous avons pris l'engagement de maintenir ce niveau de prestations ; l'accès à une mutuelle santé pour tous les agents, ceux de Bordeaux Métropole et ceux de la ville de Bordeaux : la réponse est oui. Donc, vous voyez que

sur les trois quarts des demandes, soit la réponse a déjà été apportée favorablement, soit la discussion permettra d'aboutir à un accord.

Il y a donc deux points de blocage à mon avis et là-dessus, je voudrais être tout à fait clair : avec le soutien quasi unanime du Bureau qui en a discuté hier. Premièrement, les organisations syndicales demandent la remise à plat du schéma de mutualisation et des transferts de compétences : nous ne remettrons pas à plat le schéma de mutualisation. Il a fait l'objet d'un travail très approfondi et je veux rendre hommage au Directeur général des services pour avoir piloté ce travail du côté administratif. Il a été approuvé par 27 communes sur 28. Il repose, vous le savez, sur la base du volontariat intégral, et donc, si nous le remettions à plat aujourd'hui, cela veut dire qu'en réalité, nous renonçons à la mutualisation. Parce que jouer la montre sur ce terrain, c'est évidemment enterrer le projet. Et ma position est très claire, je pense que la métropolisation et la mutualisation vont dans la bonne direction, que ce sont des bonnes réformes, qu'il faut les appliquer avec tout le temps et toute la concertation nécessaires, mais il n'est pas question d'y renoncer. Et remettre à plat le schéma de mutualisation, je le répète, ce serait y renoncer.

Le deuxième point sur lequel je vais être aussi très clair : on me demande la garantie du maintien des engagements sur le temps de travail appliqués à ce jour aux agents de Bordeaux Métropole, que j'ai signés en 2002. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'on demande le maintien du temps de travail actuel, qui est de 1 543 heures, inférieur aux 1 607 heures prévues par la loi. Ce point, pour moi, n'est pas acceptable. Nous avons indiqué que les agents de nos communes qui rejoindraient la Métropole se verrait progressivement appliquer le régime indemnitaire de la Métropole qui, dans un grand nombre de cas, est plus avantageux. Mais, en convergence avec ce mouvement, nous avons indiqué aussi que les temps de travail devaient s'harmoniser autour de la durée légale de 1 607 heures. Si nous ne le faisions pas ainsi, un des objectifs de la réforme serait raté. La réforme est faite pour améliorer la qualité du service public, pas pour le détériorer, mais en essayant d'obtenir une économie de moyens. Si nous transférons des agents des communes, qui travaillent aujourd'hui 1 607 heures et que nous leur appliquons le régime de la Métropole à 1 543 heures, cela veut dire qu'il faudra recruter du personnel pour accomplir la tâche qui ne sera pas accomplie. Nous avons chiffré ces recrutements à quelque chose comme 80 ETP (équivalent temps plein) pour la seule ville de Bordeaux. Donc, si la réforme consiste à ajouter des effectifs à la somme des effectifs actuels de la Métropole et des communes, elle rate évidemment complètement son objectif. Elle alourdira considérablement les charges de la Métropole et cela sera insupportable.

Donc, j'ai clairement indiqué aux syndicats que nous étions décidés à assurer cette convergence entre l'alignement des régimes indemnitaire et l'alignement des temps de travail. Ce qui ne veut pas dire que sur le temps de travail, il n'y ait pas de possibilités de discussions. Dans la lettre des syndicats, d'ailleurs, curieusement, on me demande d'en rester aux accords de 2002, tout en me demandant d'appliquer les modalités d'exercice du temps de travail en vigueur à la ville de Bordeaux. La ville de Bordeaux, ce sont 1 607 heures, mais il est vrai qu'il y a des aménagements, notamment sur les jours de congé, qui peuvent faciliter la discussion. Sur ce point, moi, je suis prêt à tenir compte de ce qui existe à la ville, dans le cadre légal de 1 607 heures.

Voilà la position que j'ai indiquée dans cette lettre. Le Bureau en a délibéré hier, je l'ai dit, et unanimement, à l'exception de la Vice-présidente Mme MELLIER, et s'est prononcé pour cette approche et pour cette volonté de poursuivre la réforme. C'est ce que j'ai donc communiqué aux organisations syndicales.

Voilà où nous en sommes. Il va de soi que je suis tout à fait prêt à ouvrir le débat avec vous, avant d'attaquer l'ordre du jour proprement dit du Conseil, avec, je crois, cinq délibérations dégroupées, puisque celle qui est relative à la mutualisation est retirée.

**M. Alain DAVID** : M. le Président, j'ai été très surpris ce matin dans la presse, de voir le terme « boulette », qui qualifiait un acte de conviction.

En effet, je suis convaincu qu'aujourd'hui, après avoir multiplié les réunions avec les syndicats – j'en suis à la cinquième ou sixième réunion entre les syndicats de Bordeaux, tous les syndicats, tous les syndicats de la Métropole – que le personnel n'est pas prêt à adhérer à la mutualisation en l'état. Deux solutions, nous passons en force et nous allons au-devant de difficultés sociales et, peut-être au-delà du désenchantement du personnel, peut-être moins d'entrain pour adhérer à notre politique métropolitaine. Aujourd'hui, si nous voulons l'adhésion du personnel, c'est relativement simple. Ils sont pour la mutualisation. Ils sont pour la mutualisation et ils le reconnaissent, mais pas à ce rythme. Pas à ce rythme, qui ne leur permet pas d'assimiler, justement, tous les volets de cette mutualisation, qui voit travailler l'administration sans concertation avec eux, qui voit préparer des organigrammes, qui voit préparer une certaine organisation qui semble normale, en temps caché, parce qu'il faut bien que la Métropole avance, mais cela se fait sans concertation avec ces éléments. Et cela, je le retrouve autant dans vos syndicats à Bordeaux, M. le Président. Les réflexions des syndicats de Bordeaux sont les mêmes que celles de la Métropole. C'est pour cela, je pense qu'il ne faut pas s'entêter. Le but de la démarche, quel était-il ? Lorsque nous avons constaté – je n'étais pas tout seul – en comité technique (CT), comme nous l'avions constaté à l'occasion d'autres réunions précédentes, que le personnel, à l'unanimité, voterait contre cette décision en CT et que la seule alternative, ensuite, de la Métropole, ce matin, aurait été de passer en force contre leur avis, excusez-moi, mais je ne sais pas faire. Je ne sais pas travailler. Je suis un homme de gauche. Je suis respectueux des valeurs, du respect vis-à-vis de nos employés. Je ne peux pas travailler dans leur dos.

Donc, la conséquence de cette mesure, le fait de ne pas l'avoir votée, j'ai décidé une interruption de séance en comité technique. Pendant cette interruption de séance, nous avons développé avec les membres du comité technique, les conséquences. J'ai demandé au Directeur général des services quelles seraient les conséquences d'un non-vote. Voyez bien que ce n'est pas une boulette et qu'il ne faut pas adresser à la presse des termes infamants de cette nature. Je le dis, c'est une action de conviction. Et lorsque les membres du CT se sont exprimés, c'était en toute connaissance de cause, autour de la table. Ensuite, à la fin, lorsque j'ai levé la séance en ne faisant pas voter, c'était délibéré et j'ai transformé cette réunion du CT en réunion syndicale, pour qu'ils nous expliquent les raisons, les dernières raisons de leur grève. Et nous avons travaillé deux heures en suivant.

Nous avons travaillé avec eux. Nous avons même fait adhérer des syndicats tels que SUD, qui ne font pas partie du CT, ils ne sont pas représentés au CT, mais j'ai demandé à ce qu'ils viennent, de façon à avoir en face de nous, membres du CT, la totalité des syndicats de la maison. Voilà la concertation que nous avons menée. Et ce n'est pas une boulette. Et donc, ces propos infamants, croyez que je les ai, comme on dit vulgairement, « sur la patate ». Néanmoins, pour l'avenir, cela va nous laisser un certain nombre de semaines, qui vont nous permettre de les faire réellement adhérer et là, cela sera une adhésion volontaire. Ils n'iront pas à reculons et ils ne feront plus de mouvements tels qu'ils le menaçaient, c'est-à-dire par exemple de lancer une grève générale de l'enlèvement des ordures ménagères dans Bordeaux. Je ne sais pas, M. le Président, si cela vous aurait intéressé d'avoir comme à Marseille il y a quelque temps, pendant une semaine, quinze jours ou trois semaines, des tas d'immondices dans les rues de Bordeaux.

La paix sociale, quelquefois, a un prix. Ce prix, ce sont les quelques semaines dont nous allons pouvoir bénéficier pour continuer les négociations et aller vers la mutualisation, parce qu'ils sont bien d'accord avec cela, nous allons vers la mutualisation et ils sont d'accord pour mutualiser.

Voilà ce que je voulais dire, M. le Président, mais lorsque vous employez le terme de « boulette », c'est le signe que vous voulez passer pour une victime. Si moi, j'avais fait voter le comité technique, c'est le personnel qui aurait été victime.

(Quelques applaudissements).

**M. le Président Alain JUPPÉ** : M. le Vice-président, le mot de « boulette », si vous l'estimez infamant, je ne sais plus comment il faut parler la langue française. C'est un mot extrêmement modéré.

**M. Alain DAVID** : Il n'y a que les neuneus qui font des boulettes.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Extrêmement modéré et plutôt, excusez-moi, si je peux m'exprimer...

**M. Alain DAVID** : M. le Président, il n'y a que les neuneus qui font des boulettes, en général.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, il m'est arrivé souvent de faire des boulettes dans ma vie et je n'estime pas être un neuneu. Si vous vous sentez insulté, j'en suis absolument désolé.

Nous avons une divergence de fond avec ce que vous venez d'expliquer. Je ne comprends pas d'ailleurs et je n'ai pas l'intention de polémiquer avec vous, mais je ne comprends pas d'ailleurs votre position. Vous venez de nous expliquer que vous avez multiplié les séances de concertation avec tous les syndicats, y compris avec ceux de la ville de Bordeaux et vous nous expliquez dans la foulée qu'il n'y a pas eu de concertation. Donc, il faudrait que vous vous mettiez d'accord avec vous-même.

**M. Alain DAVID** : Parce que derrière, l'administration... l'administration travaille derrière à l'envers. Eh oui !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Attendez, excusez-moi, je n'accepte pas que l'on mette en cause l'administration. L'administration a fait son travail, elle a exécuté les consignes qui lui étaient données. Elle a fait un travail de concertation extrêmement apprécié par l'ensemble des directeurs généraux des villes et reporter la responsabilité sur l'administration n'est pas correct.

Voilà, je voulais simplement faire ce point. Il y a eu concertation. Vous l'avez dit vous-même et donc, nous dire le contraire dans le début de votre propos n'a pas beaucoup de sens. Par ailleurs, il y a une divergence, je considère que le calendrier que nous avons adopté est un calendrier qui a été bien maîtrisé, qu'on n'est pas du tout passés en force, que nous n'avons pas brûlé les étapes, loin de là, que la concertation était très approfondie, y compris avec les élus. Les CT d'ailleurs, dans les communes, se sont prononcés dans un très grand nombre de cas et que donc, les deux points que j'ai indiqués, nous ne renoncerons pas au schéma de mutualisation et par ailleurs, il y aura convergence entre l'harmonisation du régime indemnitaire et l'harmonisation du temps de travail. C'est la décision que nous avons prise en Bureau et moi, je la ferai appliquer. Nous verrons bien, à ce moment-là, ce qu'il se passe dans la majorité de ce Conseil.

**M. Gérard CHAUSSET** : M. le Président, très rapidement, parce que je n'étais pas au CT, Pierre HURMIC interviendra à ce sujet. Pour dire que je pense tout simplement, M. le Président, que quand cela va trop vite, il faut aller moins vite. C'est le sentiment général, tout simplement. Mais oui, mais oui, tout simplement. Mais oui, cela ne sert rien d'avancer à marche forcée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : À bicyclette, quand on ne va pas assez vite, on finit par se casser la figure.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, mais je pense que nous ne sommes pas encore à l'inertie, surtout que tout le monde est d'accord à la majorité, sur le principe de la mutualisation. Donc, vous dites qu'il y a eu une réunion de concertation par mois, je pense que ce n'est pas suffisant. C'est peut-être toutes les semaines qu'il faut mettre en place, et je vais en terminer là. Je suis intervenu en juillet – et ce n'est pas un problème de personne, je le dis tout de suite – personne n'a rien dit sur ce sujet, sur

la difficulté qu'il y avait à nommer un DGS (directeur général des services) commun. Je pense que là est la difficulté aujourd'hui. Je pense qu'il aurait été préférable de nommer un préfigurateur et peut-être que la façon de s'en sortir serait là, pour avoir un dialogue social, avec un préfigurateur et après, s'il le faut, un DGS commun, on aurait pu aller vers là. Mais là, vous voyez bien qu'il y a une vraie difficulté. Je ne sais pas, aujourd'hui, comment on peut s'en sortir, avec une personne qui est chargée de diriger la mutualisation et qui, en même temps, est le DG de la ville de Bordeaux et de l'agglomération.

Je pense que là et je le dis à nos collègues socialistes, je pense que vous n'auriez jamais dû laisser faire cette chose-là aussi rapidement. Je pense que là, aujourd'hui, cela crée un problème politique. Donc, je pense que l'on peut s'en sortir. Prenons deux, trois mois de plus s'il le faut. Mettons des réunions de concertation, une par mois, mais par rapport à cela, je le dis, c'est absolument insuffisant. Il faut nommer un préfigurateur et avoir un dialogue permanent. Après, on verra si vraiment il y a un super blocage, chacun prendra ses responsabilités, mais je crois qu'aujourd'hui, il est encore temps de s'en sortir et je crois que nous avons tous à y gagner, vous aussi, M. le Président, à aller vers l'apaisement, avant que les choses ne s'enveniment.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit sur la concertation qui a été menée. Tout ce processus a été piloté par les élus. Je l'ai indiqué à plusieurs reprises. Il y a un comité de pilotage de la mutualisation qui est présidé par un élu, et pas des moindres, et qui est composé d'élus. Il est totalement exclu, totalement exclu, que d'une manière ou d'une autre, j'affaiblisse le Directeur général de nos services. Et votre idée d'un préfigurateur, je ne l'accepte pas. Je préfère dire les choses comme elles sont. Il ne faut pas s'engager dans des voies de garage. Nous avons un Directeur général qui fait excellemment son travail. Il y a énormément de métropoles dans lesquelles cette identité entre le directeur général des services de la Métropole et celui de la ville principale existe et fonctionne, souvent depuis longtemps et donc, ceci ne sera pas remis en cause.

Je suis ouvert à la concertation, je crois que je l'ai montré, depuis vingt ans ici dans cette agglomération, mais sur la base d'un certain nombre de principes qui, eux, ne sont pas négociables. Et celui-là ne l'est pas.

**M. Max GUICHARD** : D'abord, avant de lire la déclaration que nous allons vous faire et que nous avons distribuée au personnel, je veux, en mon nom personnel et au nom de mon groupe, féliciter Alain DAVID. Alain, tu as donné un air frais dans l'honneur de la gauche dans cet hémicycle. Je t'en remercie. Je t'en remercie personnellement et je pense, et tu l'as entendu, les agents t'en ont remercié.

Alors, il y a eu concertation. C'est le deuxième point avant mon intervention. Excusez-moi, M. le Président, vous avez la réponse dans le hall, plein à craquer d'agents en colère. Nous avions tiré 500 documents à distribuer ; nous avons été obligés d'en tirer le double.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est vous qui les distribuez, **M. GUICHARD** ?

**M. Max GUICHARD** : C'est moi qui distribue.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien.

**M. Max GUICHARD** : C'est moi qui ai distribué. Comme vous prenez vos responsabilités, je prends les miennes. Parce que, j'y reviendrai dans le débat, excusez-moi, **M. le Président**, tout ce qui se passe, vous aviez été prévenu depuis des mois et des mois, oh, par deux petits élus, **Claude MELLIER** et **Max GUICHARD**, qui vous ont dit point par point les problèmes que cela allait poser. Et le pire, pour un élu, et ce n'est pas que vous que je mets en cause, là, c'est la surdité. Entendons ! Entendons !

Donc, permettez-moi tout d'abord de saluer l'intervention et la mobilisation exemplaire des agents de Bordeaux Métropole et ceux de nombreuses communes de l'agglomération. Depuis hier, ils sont mobilisés massivement et, dans un esprit de rassemblement et de responsabilité qui les honore. Mobilisation qui a abouti à une première étape, qui est la non-adoption qui était prévue aujourd'hui de ce schéma de mutualisation. Nous demandons maintenant au Conseil de donner le temps nécessaire – et j'insiste sur le temps nécessaire – à une véritable concertation, non pas pour remettre en cause la mutualisation, mais, comme l'a dit **Alain DAVID**, pour lui donner toutes ses chances de réussite.

Lors du Bureau qui s'est tenu il y a quinze jours maintenant, notre groupe, par la voix de **Claude MELLIER**, avait synthétisé notre position sur la métropolisation et la mutualisation sous la forme de trois questions : Les évolutions proposées permettent-elles de répondre mieux aux besoins des habitants ? Permettent-elles aux collectivités de mieux travailler ensemble ? Enfin, améliorent-elles les conditions de travail des agents du service public ? »

Sur la première question de la réponse donnée aux citoyens, permettez-nous de douter – mais nous l'avions dit il y a quelques mois ici – puisque le dogme de la réduction des dépenses publiques vous conduit hélas toujours à repousser notre proposition de renforcer le nombre des directions territoriales. Je rappelle que c'était une des premières revendications d'**Alain ANZIANI**. Comment parler de proximité quand on promet à une agglomération demain millionnaire seulement quatre pôles de proximité sur le territoire ? Nous continuons de penser qu'ils pourraient facilement être au nombre de sept sur l'agglomération. **Alain ANZIANI** parlait de six, donc nous ne sommes pas très loin.

Ce faisant, la réponse à la seconde question sur le travail entre collectivités peut difficilement être positive. La grande majorité des maires ici présents affirme que les communes doivent rester au cœur de l'organisation territoriale de la Métropole et nous l'approuvons. Or, le travail parlementaire auquel certains ici participent ne va pas dans ce sens.

*Les grévistes entrent dans l'hémicycle à 10 heures.*

Enfin, sur la dernière question, de la réponse aux besoins des agents du service public, la réponse résonne dans le hall de la Métropole depuis hier. Depuis des semaines, nous rencontrons des agents volontaires, entendez-le, volontaires pour améliorer le service public, prêts à s'engager pour le rendre plus efficace. Mais, ils ont raison d'être inquiets quand on transforme leurs missions. Comme il était proposé en permanence dans ces réunions de concertation, entre guillemets, Monsieur le Directeur général, transformer leurs missions en coefficient de rentabilité, c'était cela, les propositions, les injonctions qui leur étaient faites. Quand on a fait miroiter le rabougrissement des effectifs de leurs services et que se profile la précarisation de leur carrière, parce que c'était cela qui ressortait des réunions de concertation... Et c'est cela qui ne passait pas. Entendez-le ! Entendez-le et nous ferons un grand pas.

*Acclamations des grévistes rentrés dans l'hémicycle.*

Je peux terminer ? Je vais terminer mon intervention. Je suis moins populaire, mais je sais les faire entendre. C'est cela la concertation. Ils savent qu'ils peuvent avoir confiance en nous.

Pour conclure, les éléments apportés par les syndicats sur la comparaison des temps de travail sur l'agglomération et sur les justifications des accords passés donnent par exemple un éclairage utile et plus complet que la simplification à laquelle vous semblez, M. le Président, vous raccrocher. En parlant de simplification, les syndicats vous en proposent une, en distinguant les personnels affectés aux compétences transférées de ceux affectés aux services communs mutualisés. Vous vous éviterez une négociation, puisque les premiers relèvent de facto et à compter du premier jour, du statut des agents de la Métropole. Nous vous l'avons dit en Bureau, tout comme l'immense majorité des agents, notre Groupe n'est pas opposé à la mutualisation en soi. Les salariés non plus. Encore faut-il que la réponse aux trois questions posées soit positive. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Voilà pourquoi il faut arrêter cette course de vitesse, prendre le temps de répondre aux questions que posent les agents et entendre leur expertise sur le sujet. C'est cela qu'ils veulent. Ils ne veulent pas d'injonction. Ils veulent être entendus sur leur expertise et que l'on en débatte.

*Applaudissements.*

M. le Président, mais aussi M. le Vice-président, et mesdames et messieurs les maires des villes engagées dans le cycle 1 de la mutualisation, si c'est dans cet état d'esprit que vous êtes, tel que je viens de le dire, sachez que vous trouverez auprès des élus communistes, de la Métropole et des 28 communes, des partenaires actifs de la construction pour l'amélioration du service public et des conditions de travail de ces agents.

*Applaudissements.*

Si tel n'était pas le cas, nous continuions à nous opposer à un processus qui ignore l'avis des agents et de leurs représentants.

Enfin, je termine, comme j'ai participé à différents COPIL (comité de pilotage), venait en discussion la question du régime indemnitaire, M. le Président et quand vous vous êtes aperçu, comme d'autres élus, que ce régime indemnitaire, par la loi, devait être uniformisé par le haut, alors vous avez cherché tous les moyens, et vous en avez trouvé un, c'est le temps de travail ! Ce ne sont pas de bonnes méthodes.

*Huées des grévistes, suivis d'applaudissements.*

Ce ne sont pas de bonnes méthodes. Ressaisissons-nous ! Ressaisissons-nous et je suis sûr que les « ouh », demain, peuvent être des bravos, y compris pour vous.

*Applaudissements.*

**M. Alain ANZIANI** : M. le Président, mes chers collègues, j'ai envie de commencer, après ce que j'ai entendu, par une affirmation : moi aussi, je suis un homme de gauche, et je ne permettrai à personne d'en douter. Tout mon parcours a été celui-ci. Et moi qui suis un homme de gauche, je regrette aujourd'hui que beaucoup d'incompréhension aboutisse au fait que nous reportions quelque chose qui était nécessaire. Quelque chose qui est nécessaire. Cela est nécessaire parce que, en tant qu'homme de gauche, je suis pour la défense du service public.

**Les grévistes** : Nous aussi !

**M. Alain ANZIANI** : Eh bien, ça tombe bien, je pense qu'on ne peut pas assurer la défense du service public aujourd'hui, sans qu'il y ait une mutualisation.

**Les grévistes** : Nous aussi !

**M. Alain ANZIANI** : Eh bien, ça tombe bien, parce qu'en tant qu'homme de gauche, je suis pour le dialogue social.

**Les grévistes** : Nous aussi !

**M. Alain ANZIANI** : Eh bien, ça tombe bien, voyez que nous sommes d'accord sur beaucoup de choses et il me semble que le dialogue social, dans cette maison, est conduit notamment par le Vice-président qui est en charge de ce dossier. Il a dû être conduit depuis une année. C'est sa responsabilité.

Je voudrais ajouter aussi que, que s'est-il passé depuis une année ? Depuis une année – et j'ai l'impression que nous le passons par pertes et profits – dans nos communes, en tout cas pour 11 d'entre elles qui ont décidé de s'engager dans ce qu'on appelle le cycle 1, le dialogue, la concertation ont été permanents. Je peux vous l'assurer et tous les autres maires peuvent vous le dire également. Nous avons passé nos journées, nos heures, des centaines d'heures à discuter avec nos personnels, avec nos organisations syndicales depuis maintenant une année. Et permettez-moi de dire à ceux qui expédient avec beaucoup de rapidité la concertation, que c'est un manque de respect pour le travail effectué dans les communes et pour le dialogue social dans les communes, que de dire qu'il n'y a pas eu de concertation.

Il y a eu évidemment la concertation, qui a abouti d'ailleurs à des comités techniques qui se sont tenus dans des conditions qui étaient des conditions apaisées. Il y a donc eu de la concertation dans nos communes et il y a eu de la concertation dans la Métropole, en tout cas, j'ose espérer que l'élu responsable a pu la mener à bien.

Alors, pourquoi y a-t-il une date butoir ? Il faut le rappeler. Il y a une date butoir parce que la loi de 2010 avait fixé une date d'une année, dans l'année qui suit les élections municipales, pour adopter ce schéma de mutualisation. C'est la loi qui l'a imposé. Elle a été, il est vrai, modifiée il y a quinze jours seulement, parce que dans certaines agglomérations, le travail n'avait pas débuté. Et le travail n'avait pas débuté, parce que la mutualisation était en cours depuis des années et des années.

Je voudrais terminer en posant une question. De quoi parle-t-on ? Nous parlons d'un schéma. Nous ne parlons que d'un schéma, d'un schéma qui a été adopté par 27 sur 28 communes. Moi, je ne comprends pas comment, dans une commune, on peut trouver bon ce schéma jusqu'à le voter et puis, faire quelques kilomètres en tramway, venir ici et le trouver subitement mauvais. Je voudrais quand même que l'on m'explique cette incohérence. Moi, je ne le comprends pas. Quand on trouve bon le schéma dans un lieu, on doit le trouver bon évidemment ailleurs.

Qu'est-ce qui est dans ce schéma ? Ce n'est pas une fin, le schéma. Ce n'est pas un coup de sifflet à la réflexion et au dialogue social. Prenez au contraire le guide de gouvernance qui est annexé au schéma et vous verrez que le guide de gouvernance énonce avec beaucoup de force la nécessité d'un dialogue social et même, le décline sur un certain nombre de points. Le schéma, c'est un début, mais c'était la possibilité, dans nos communes, de rassurer nos agents et de dire à nos agents, eh bien oui, au bout d'un an de concertation, vous allez pouvoir aller ici et là. Et là, vous remettez de l'inquiétude dans les communes. Vous remettez et vous mettez tous les agents...

*Huées dans la salle.*

... alors même qu'il suffit de lire le schéma pour voir que ce n'était qu'un début, qu'après le schéma, on passait à la deuxième phase, qui est celle des services communs – je préfère d'ailleurs ce mot à celui de services mutualisés – et que là, de nouveau, le dialogue social pouvait se poursuivre.

(Applaudissements).

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, M. le Vice-président, j'ai entendu à l'instant prononcer un mot par les personnes qui sont dans la salle qui est le mot « élections, dimanche prochain ». J'ai tout compris, nous sommes en train, en réalité, d'assister à une petite manipulation politique !

*Huées et applaudissements dans la salle.*

Merci de votre approbation. Nous sommes donc en train d'assister à une petite manipulation politique. Dans ces conditions, et compte tenu du fait que les conditions d'un débat serein ne sont pas réunies, je rappelle d'abord que j'ai répondu aux organisations syndicales que la porte de la négociation reste ouverte sur à peu près tous les sujets, sauf sur le principe même et l'état actuel du schéma de mutualisation et d'autre part, sur la convergence entre l'harmonisation des régimes indemnitaire et des temps de travail. Tout le reste est sur la table et négociable. Donc, je suis ouvert à poursuivre la discussion.

J'ajoute que comme aujourd'hui, les conditions d'un débat serein ne sont pas réunies, la séance est levée.

*Huées dans la salle.*

**M. Le Président Alain JUPPÉ** lève la séance à 10 heures 12.

Le Président de Bordeaux Métropole

M. JUPPE